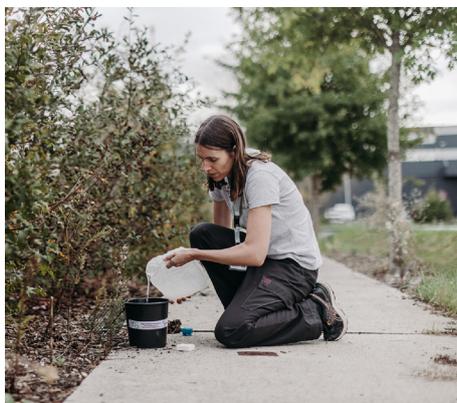


BILAN ANNUEL 2023

SURVEILLANCE ET LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES VECTEURS DE MALADIES HUMAINES

Département des Pyrénées-Atlantiques (Lot 1)
Région Nouvelle-Aquitaine



Sommaire

Introduction	3
1 Synthèse départementale 2023	4
2 Bilan de la surveillance	5
2.1 Surveillance par piégeage	5
2.1.1 Réseau de surveillance.....	5
2.1.2 Résultats	6
2.1.3 Focus sur les points d'entrée et sur les sites sensibles.....	11
2.2 Surveillance par signalements citoyens	12
2.3 Évolution de la colonisation	15
3 Bilan des opérations de lutte antivectorielle (LAV)	19
4 Actions de mobilisation sociale	25
5 Annexes	25

Introduction

En application de l'article R. 3114-11 du code de la santé publique, les Agences Régionales de Santé (ARS) sont chargées de la surveillance entomologique des insectes vecteurs et de l'intervention autour des nouvelles implantations, ainsi que des mesures de prospection, traitements et travaux autour de lieux fréquentés par les cas humains.

Pour mettre en œuvre ces missions, les ARS disposent des éléments de cadrage fournis par l'arrêté du 23 juillet 2019 relatif aux modalités de mise en œuvre des missions de surveillance entomologique, d'intervention autour des détections et des prospections, traitements et travaux autour des lieux fréquentés par les cas humains de maladies transmises par les moustiques vecteurs.

L'ARS Nouvelle-Aquitaine a confié ces missions à ALTOPICTUS, organisme habilité, via le marché public N° 2020M001 pour le lot 1 concernant les départements des Landes, du Lot-et-Garonne et des Pyrénées-Atlantiques. L'ensemble du marché est conclu pour une durée de deux ans à compter de la date de notification et peut être renouvelé au maximum deux fois, par reconduction tacite, pour une nouvelle période d'un an.

Ce document présente le bilan de la surveillance géographique dite « active » (réseau de pièges pondoirs) et dite « passive » (signalements citoyens) ainsi que celui des opérations de lutte antivectorielle (LAV) mises en œuvre sur le département des Pyrénées-Atlantiques contre les moustiques vecteurs de maladies humaines. Les objectifs de ces missions sont de connaître l'implantation des moustiques vecteurs sur le territoire, *Aedes albopictus* principalement, et d'empêcher la survenue de transmission de maladies vectorielles. Ces missions sont assurées depuis 2020 par la société ALTOPICTUS pour le compte de l'ARS.

Deux autres documents accompagnent ce bilan départemental :

- une synthèse technique et financière qui récapitule les prestations réalisées et les ressources humaines et matérielles déployées pour le lot. Dans ce rapport figure également l'évaluation des actions menées cette année accompagnée d'orientations pour l'amélioration des pratiques ;
- une synthèse des données principales de la surveillance et de la LAV en Europe, en métropole, en outre-mer et en région Nouvelle-Aquitaine.

1 Synthèse départementale 2023

Surveillance active d' <i>Aedes albopictus</i> par piégeage			
79 pièges dans 19 communes 497 relevés	71% des relevés positifs en <i>Aedes albopictus</i> 28% négatifs et 1% de données inexploitable		
Surveillance passive d' <i>Aedes albopictus</i> par signalement			
27 signalements citoyens traités (90 signalements sans alerte SI-LAV)	25 signalements positifs en <i>Aedes albopictus</i> 0 négatif et 2 signalements classés sans suite		
Opérations de lutte antivectorielle			
20 ¹ cas importés d'arboviroses 0 cas autochtone 29 enquêtes entomologiques	22 enquêtes positives en <i>Aedes albopictus</i> (7 négatives) 25 traitements de LAV et 18 évaluations		
Connaissances sur la colonisation du département			
14 nouvelles communes colonisées 23 communes avec détection	127 communes colonisées par <i>Aedes albopictus</i> sur 546 79% de la population concernée		
Actions de mobilisation sociale			
0 webinaire	0 formation de référents communaux	0 réunion de sensibilisation	1 réunion publique

¹ En accord avec l'ARS, certains cas n'ont pas entraîné d'enquête entomologique soit parce qu'il s'agissait de lieux de passage soit parce que le risque vectoriel y était faible en raison de la configuration spatiale, des conditions météorologiques ou d'une période peu propice à l'activité du vecteur.

2 Bilan de la surveillance

2.1 Surveillance par piégeage

La surveillance des moustiques vecteurs dans les Pyrénées-Atlantiques, comme dans toute la région Nouvelle-Aquitaine, s'est concentrée en 2023 sur *Aedes albopictus* qui est présent dans le département depuis 2015. Début 2023, les connaissances sur sa répartition montraient qu'il était largement répandu dans le département (113 communes colonisées), principalement sur la côte atlantique et autour de Pau.

L'espèce étant fortement implantée, les enjeux pour le département sont aujourd'hui :

- d'éviter toute circulation autochtone des arboviroses ;
- d'avoir une connaissance plus fine de l'aire de répartition d'*Aedes albopictus* ;
- d'évaluer le risque au niveau des sites sensibles du département, à savoir les principaux établissements de santé et les principaux sites touristiques ;
- de surveiller l'arrivée d'autres moustiques vecteurs au niveau des points d'entrée au titre du RSI² (aéroports) tout en veillant à limiter l'exportation d'*Aedes albopictus* vers des territoires non colonisés depuis ces mêmes sites.

La surveillance est réalisée au moyen de deux méthodes complémentaires :

- la mise en place d'un réseau de pièges (surveillance active) ;
- la participation citoyenne (surveillance passive).

Les principes et les protocoles mis en œuvre par ALTOPICTUS en 2023 sont détaillés en annexe du document **Synthèse technique et financière du Lot 1**.

2.1.1 Réseau de surveillance

TYPE DE PIÈGES UTILISÉS	Pièges pondoirs
PÉRIODE DE SURVEILLANCE	Du 1 ^{er} mai au 30 novembre
FRÉQUENCE DES RELEVÉS	2 relevés/mois pour les pièges des sites RSI 1 relevé/mois pour tous les autres pièges
SITES SURVEILLÉS (voir annexe 1 pour le détail complet et l'annexe 2 pour les résultats bruts des relevés)	4 communes non colonisées (3 pièges par commune) + 8 communes grâce au redéploiement ³
	Les deux points d'entrée au sens du RSI du département : <ul style="list-style-type: none">• l'aéroport de Biarritz Pays-Basque (3 pièges),• l'aéroport de Pau-Pyrénées (13 pièges).
	5 établissements de santé (3 pièges par site)
	4 sites touristiques (3 pièges par site)
NOMBRE DE PIÈGES COMPOSANT LE RÉSEAU CHAQUE MOIS	55 pièges (79 pièges au total installés en 2023 avec le redéploiement)

² RSI : Règlement Sanitaire International défini par l'OMS qui concerne les principaux ports et aéroports de France.

³ Dès qu'une commune surveillée est classée comme nouvelle commune colonisée par *Ae. albopictus*, les pièges pondoirs sont retirés et une autre commune est alors surveillée. Le redéploiement permet d'augmenter plus rapidement le niveau de connaissance de l'aire d'implantation du moustique tigre dans le département.

2.1.2 Résultats

Sont distingués ici le nombre de pièges installés ainsi que le nombre de relevés effectués au cours de la saison 2023. Un piège est actif plusieurs mois, il possède un code unique et des coordonnées GPS qui ne changent pas. Un relevé correspond donc au résultat d'un piège sur une période donnée (15 ou 30 jours selon les pièges). Tous les résultats des pièges ont été importés sur la plate-forme SI-LAV du ministère de la Santé.

NOMBRE DE PIÈGES DÉPLOYÉS EN 2023 : 79	
AU MOINS UNE FOIS POSITIFS <i>AE. ALBOPICTUS</i>	TOUJOURS NÉGATIF
79 (100%)	0 (0%)

Tous les pièges pondoirs du réseau ont détecté au moins une fois *Aedes albopictus* (cartes 1 à 3), cela démontre sa présence toujours aussi importante et son irrémédiable expansion sur le territoire. En effet, toutes les communes surveillées en 2023 ont été déclarées colonisées. Les pièges sont restés installés 2 à 3 mois par commune avant qu'elles ne soient considérées comme colonisées. Il y a donc eu de nombreux redéploiements en 2023 dans les Pyrénées-Atlantiques.

Les méthodes de surveillance actuelles n'étant pas exhaustives, il y a un retard certain des connaissances sur sa répartition dans le département. Il est fort probable que l'insecte soit présent dans la majorité des communes du département.

TOTAL DES RELEVÉS EFFECTUÉS : 497		
POSITIFS <i>AEDES ALBOPICTUS</i>	NÉGATIFS	DONNÉES MANQUANTES⁴
354 (71%)	137 (28%)	6 (1%)
DONT DONNÉE PARTIELLE⁵ : 0 (0%)		

Les relevés positifs ont été plus nombreux au total et la majorité des relevés négatifs a été obtenue en début et en fin de la saison d'activité du moustique tigre comme le précise la figure 1.

Depuis 2021, des améliorations avaient été apportées par ALTOPICTUS pour limiter les pertes de données (grillage et fixation), passant ainsi de 6% de pertes en 2020 à seulement 1% en 2023.

Le nombre de données partielles connaît la même tendance : 4% en 2020 contre 0% en 2023.

⁴ Correspondent aux relevés pour lesquels la donnée est manquante car le support de ponte en polystyrène n'a pas été retrouvé. Les causes peuvent être diverses, les principales étant la destruction du seau lors des travaux d'entretien de la végétation ou le retrait intentionnel du seau par les citoyens malgré le message affiché sur le dispositif.

⁵ Les pièges sont retrouvés dans un état démontrant qu'ils n'étaient pas fonctionnels pendant toute ou partie de la période de piégeage. Cela concerne tous les pièges ayant été retrouvés dans les états suivants : sec (S), renversé (R), sec et renversé (RS), polystyrène hors du piège (HP) ou polystyrène seul, le seau ayant disparu (SP). Les raisons sont diverses : sécheresse, travaux d'entretien, personnes mal intentionnées, etc. Malgré cela, il est fréquent d'observer des œufs d'*Aedes albopictus* pondus avant que le piège ne dysfonctionne. Dans la suite de ce bilan, ces données partielles seront considérées au même titre que les autres selon qu'il y ait présence ou absence d'œufs d'*Aedes albopictus*.

La quantité totale d'œufs observés était plus importante en août et en septembre tandis que la part de pièges positifs était très élevée dès le mois de juin jusqu'au mois d'octobre. La forte présence d'œufs en août et en septembre correspond au pic d'activité normal d'*Aedes albopictus* adulte, où les populations de vecteurs adultes atteignent un pic à la fin de l'été avant de chuter en octobre avec le phénomène de diapause (ponte d'œufs programmés pour résister à l'hiver et éclore au printemps suivant). Le mois de novembre 2023 était peu propice à l'activité du moustique expliquant le faible taux de pièges positifs. En comparaison, en 2022 où le mois de novembre était bien plus chaud, 72% des pièges étaient encore positifs.

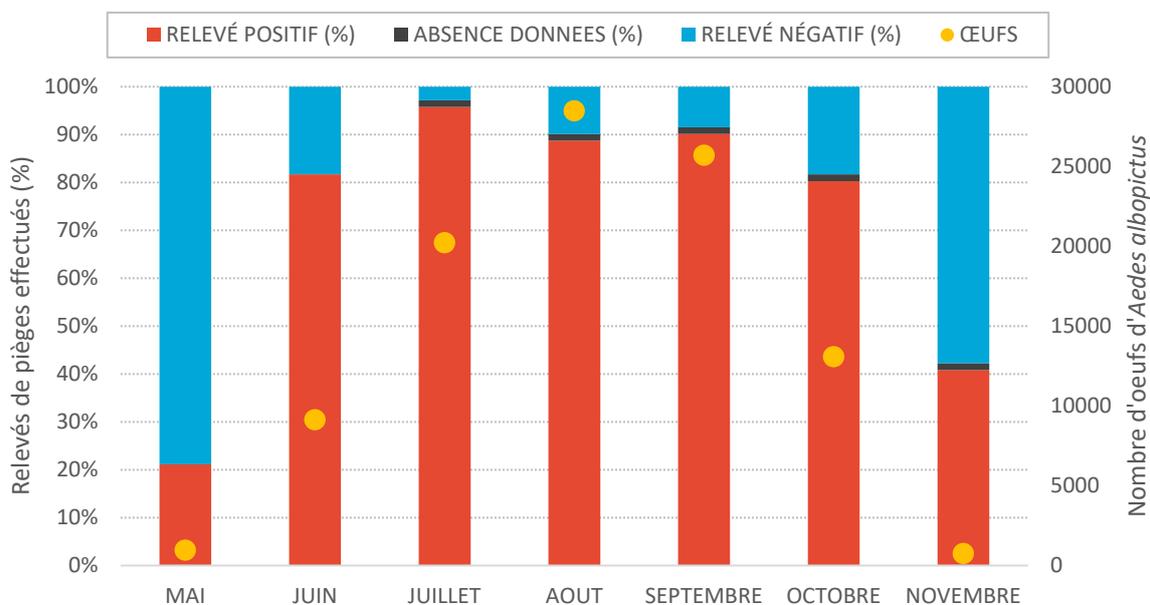
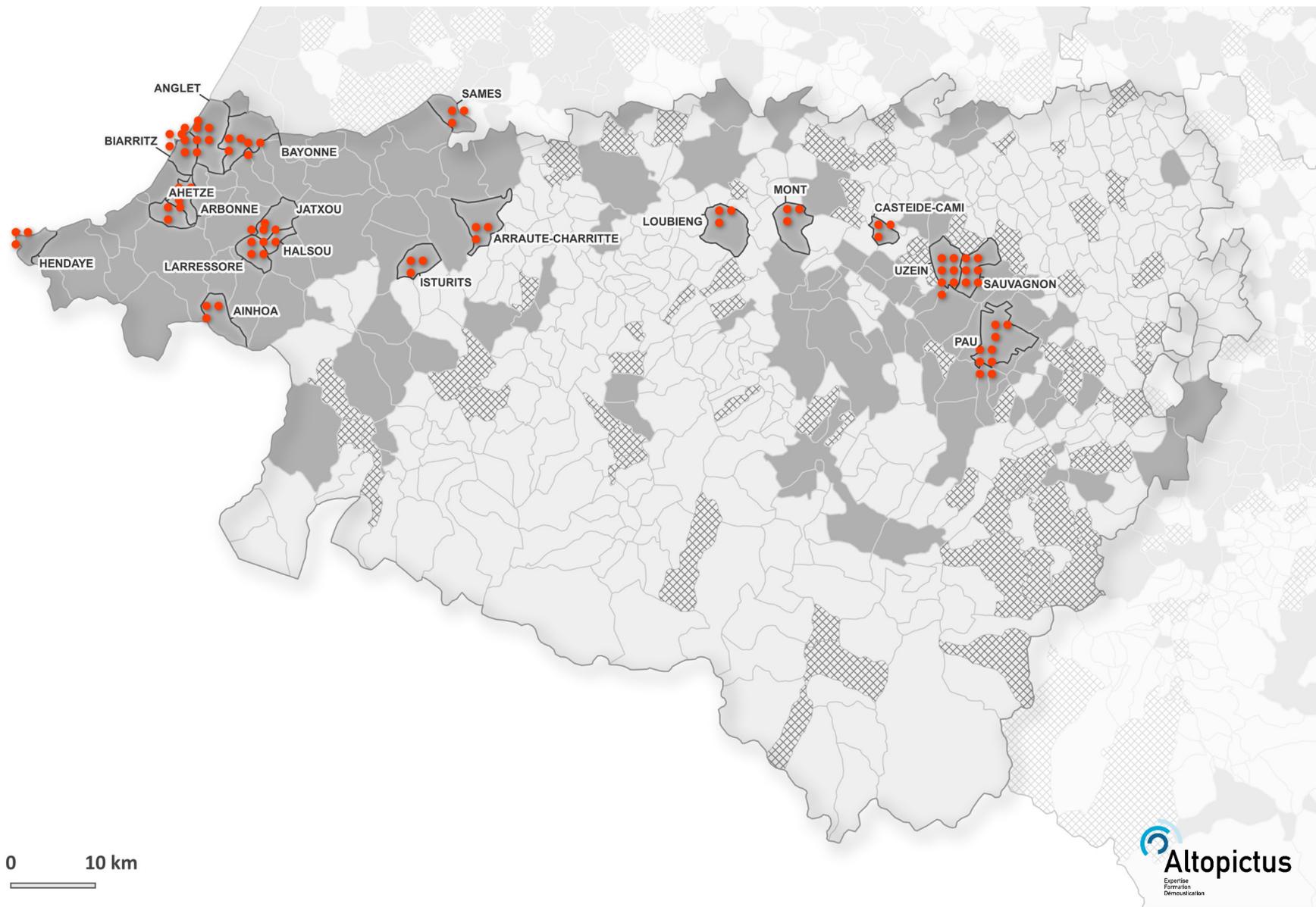


FIGURE 1 : PART DES RELEVÉS POSITIFS, NÉGATIFS ET PERDUS PAR MOIS ET QUANTITÉ TOTALE D'ŒUFS OBSERVÉS⁶ (SOURCE : ALTOPICTUS)

Sur l'ensemble de la saison, la quantité d'œufs comptabilisés est deux fois moins élevée en 2023 avec 98 000 œufs, contre 185 000 en 2022. Néanmoins, cette valeur demeure bien plus importante que lors des années 2020 et 2021, où environ 30 000 œufs avaient été dénombrés.

À échelle départementale ou supra-communale, afin d'éviter la superposition des points sur les cartes 1, 2 et 3, l'emplacement des points ne correspond pas toujours à la localisation réelle des pièges. Cela explique pourquoi certains points apparaissent parfois en dehors des limites de la commune dans laquelle ils sont posés. Pour les relevés bimensuels, une seule couleur apparait et c'est toujours la donnée positive ou négative qui s'affiche en priorité même si un relevé a été perdu. Le point apparait en noir seulement si les deux relevés n'ont pas été retrouvés.

⁶ Il est important de tenir compte des nombreux redéploiements de pièges qui ont eu lieu en août et en septembre pour lire cette figure. Les mesures ne concernent pas un réseau strictement identique chaque mois.



CARTE 1 : RÉSULTATS DE LA SURVEILLANCE PAR PIÈGES PONDOIRS EN 2023 DANS LE DÉPARTEMENT (SOURCE : ALTOPICTUS)

Résultats des pièges en 2023

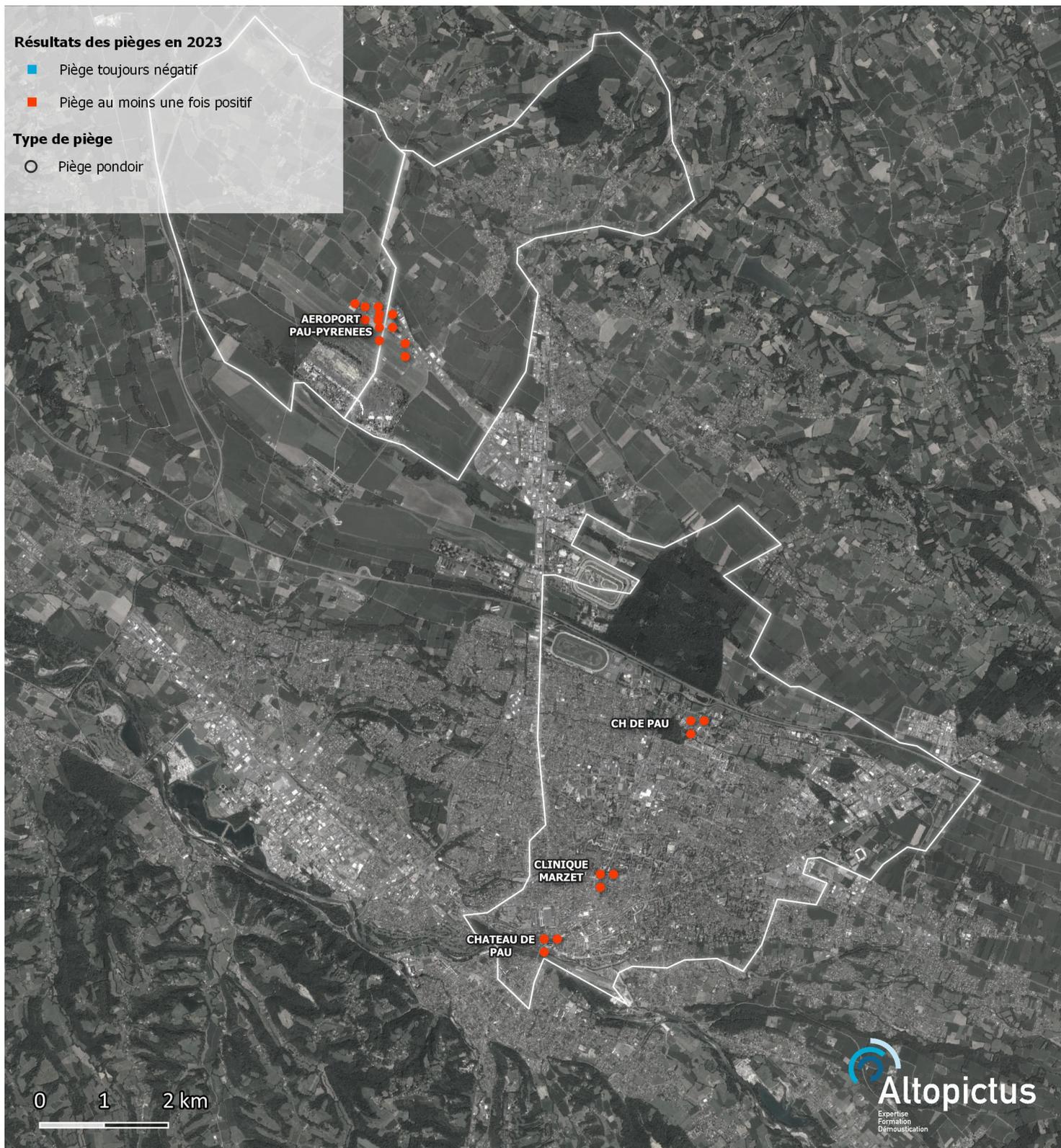
- Piège toujours négatif
- Piège au moins une fois positif

Type de piège

- Piège pondoir



CARTE 2 : RÉSULTATS DE LA SURVEILLANCE PAR PIÈGES PONDOIRS À BAYONNE, ANGLET ET BIARRITZ EN 2023 (SOURCE : ALTOPICTUS)



CARTE 3 : RÉSULTATS DE LA SURVEILLANCE PAR PIÈGES PONDOIRS À PAU EN 2023 (SOURCE : ALTOPICTUS)

2.1.3 Focus sur les points d'entrée et sur les sites sensibles

La surveillance des points d'entrée et des sites sensibles a de multiples intérêts :

- détecter certaines nouvelles espèces introduites comme *Aedes aegypti* (points d'entrée et site d'import-export) ;
- évaluer le niveau d'infestation par *Aedes albopictus* et donc évaluation du niveau de risque de transmission vectorielle en cas de passage d'un cas importé ;
- évaluer les mesures de lutte mises en œuvre sur le site.

Pour les établissements de santé, la surveillance permet également de savoir rapidement si *Aedes albopictus* était présent lors du passage d'un cas virémique dans les services d'urgence. Cela permet d'orienter l'expertise et la préconisation d'un traitement dans le cas où aucun moustique adulte n'aurait été observé lors de l'enquête.

Le tableau 1 présente les résultats détaillés des pièges installés sur les sites sensibles avec entre autres leur niveau d'infestation évalué selon le nombre d'œufs observés par jour en moyenne. Cette valeur est associée à une couleur qui indique si elle est en hausse (rouge), stable (jaune) ou en baisse (vert) par rapport à 2022.

TABLEAU 1 : RÉSULTATS DE LA SURVEILLANCE DES SITES SENSIBLES

SITE	NOMBRE DE PIÈGES PONDOIRS	PART DE RELEVÉS POSITIFS	PART DE DONNÉES MANQUANTES	EFFECTIFS OBSERVÉS PAR JOUR (MOYENNE)
AEROPORT BIARRITZ PAYS-BASQUE	3	60%	0%	4 œufs/j
AEROPORT PAU-PYRENEES	13	67%	0%	12 œufs/j
AQUARIUM DE BIARRITZ	3	48%	0%	3 œufs/j
C.H. CÔTE BASQUE DE BAYONNE	3	71%	10%	5 œufs/j
C.H. DE PAU	3	76%	5%	11 œufs/j
CHÂTEAU DE PAU	3	86%	0%	14 œufs/j
CLINIQUE AQUILERA DE BIARRITZ	3	81%	0%	6 œufs/j
CLINIQUE BELHARRA DE BAYONNE	3	90%	0%	7 œufs/j
CLINIQUE MARZET DE PAU	3	81%	0%	13 œufs/j
LA BARRE ANGLET	3	62%	0%	7 œufs/j
PORT D'HENDAYE	3	81%	0%	9 œufs/j

2.2 Surveillance par signalements citoyens

Le principe de la participation citoyenne et le protocole de prise en charge par ALTOPICTUS sont précisés en annexe 1 du document **Synthèse technique et financière du Lot 1**.

TOTAL DES SIGNALEMENTS REÇUS SUR SI-LAV DU 1^{ER} JANVIER AU 30 NOVEMBRE 2023		
118		
SANS DEMANDE D'INTERVENTION⁷ : 90		
AVEC DEMANDE D'INTERVENTION		
28*		
POSITIFS AE. ALBOPICTUS 25 (89%)	NÉGATIF 0 (0%)	CLASSÉS SANS SUITE 2 (7%)

*Un signalement a fait l'objet d'une demande d'intervention mais correspondait à un doublon, réalisé par la même personne. Il n'a donc pas été traité.

La grande majorité des signalements sans demande d'intervention provient de l'aire urbaine de Pau et de la côte atlantique, où se situent les villes de Biarritz et de Bayonne, très peuplées et sujettes à la nuisance provoquée par *Aedes albopictus*. Ces signalements n'ont pas été pris en charge par ALTOPICTUS conformément aux orientations émises par l'ARS en début de saison. Cette donnée permet néanmoins d'avoir une idée précise de la participation citoyenne qui est meilleure qu'en 2022 mais qui est inférieure à la moyenne en Nouvelle-Aquitaine, soit 17 signalements pour 100 000 habitants (25 pour la région).

Les 28 signalements citoyens avec demande d'intervention ont fait l'objet d'une alerte du SI-LAV et ont donc été pris en charge par ALTOPICTUS (figures 2 et 3, carte 4 et annexe 3) à l'exception d'un signalement doublon qui n'a pas été traité. Tous les signalements expertisés par ALTOPICTUS correspondaient à *Aedes albopictus* excepté 2 qui n'ont pas pu être identifiés parce qu'aucun échantillon n'avait été transmis par les plaignants et ce malgré les demandes faites via courriel ou téléphone (deux relances minimum).

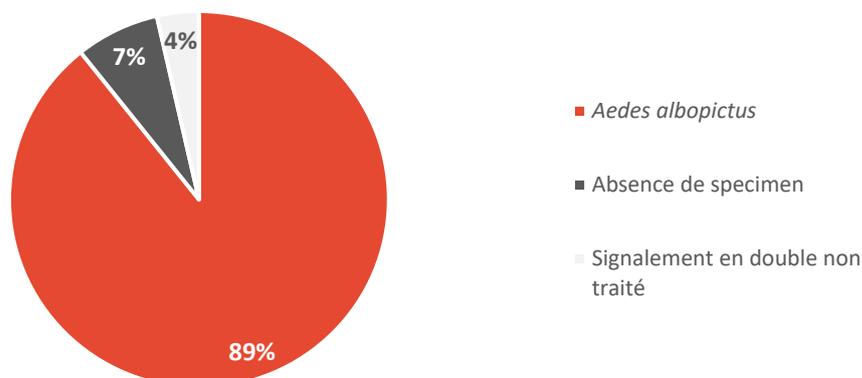


FIGURE 2 : RÉSULTATS DES SIGNALEMENTS EXPERTISÉS PAR ALTOPICTUS EN 2023 DANS LE DÉPARTEMENT (SOURCE : ALTOPICTUS)

⁷ En provenance des communes déjà connues comme colonisées sur SI-LAV

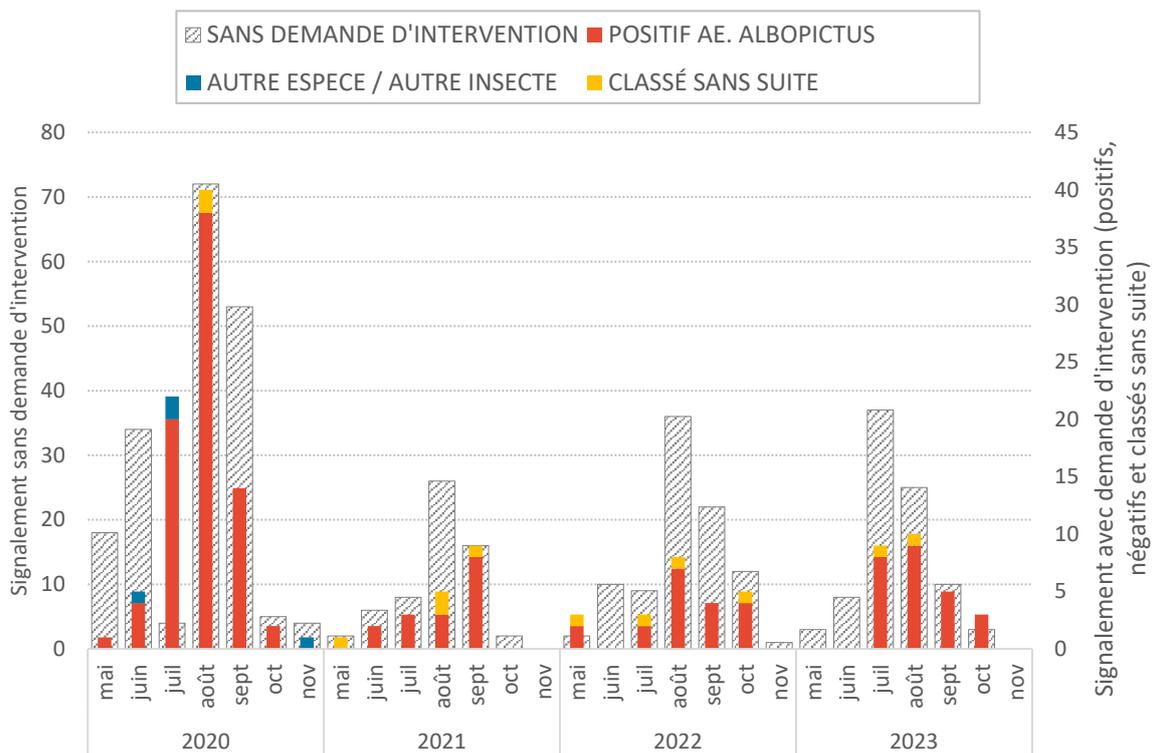
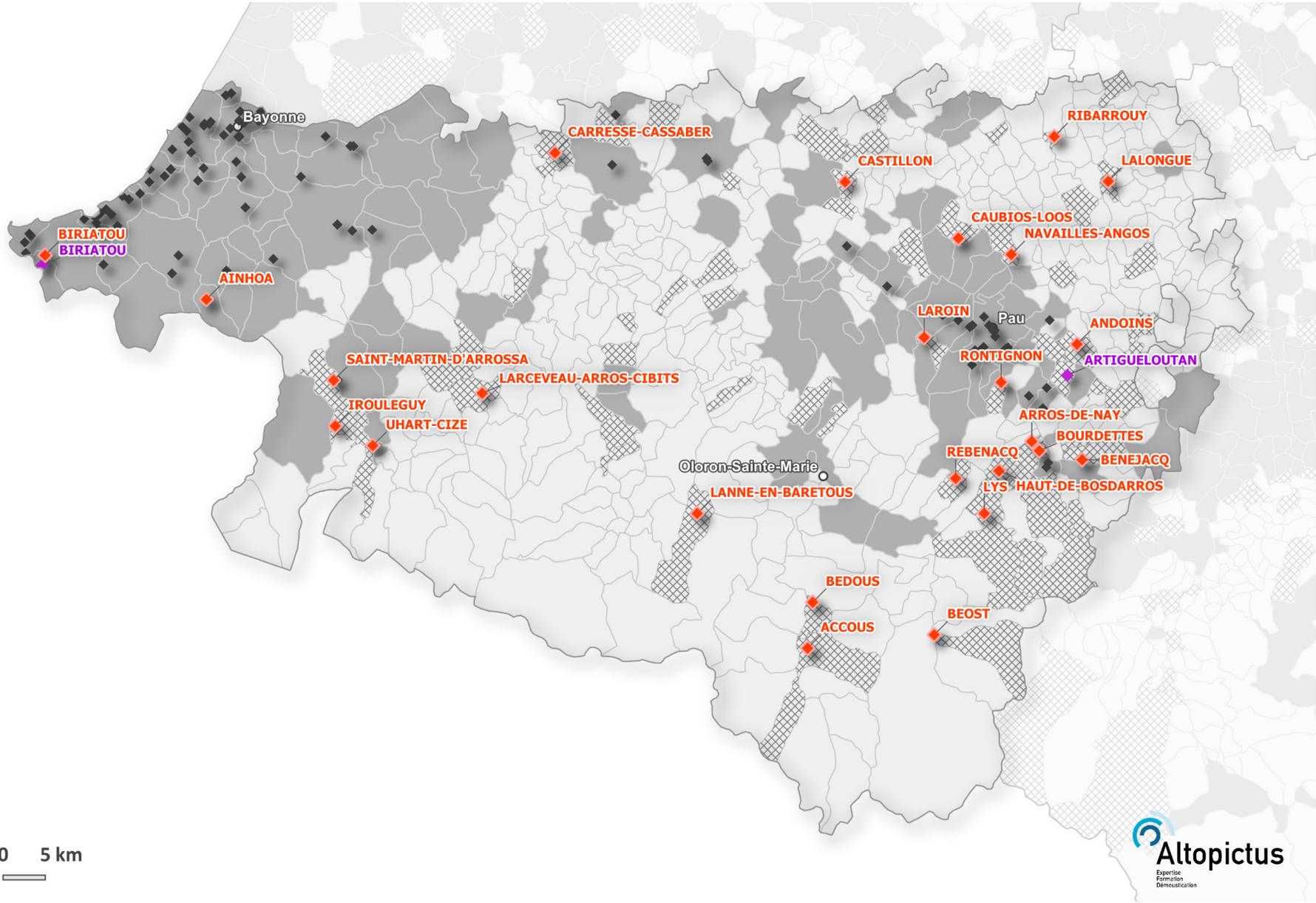


FIGURE 3 : SIGNALEMENTS CITOYENS TRAITÉS ENTRE 2020 ET 2023 DANS LES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (SOURCES : SI-LAV, ALTOPICTUS)

L'année 2020 avait été une année record en termes de participation citoyenne, et ce partout en Nouvelle-Aquitaine. La quantité de signalements reçus dans les Pyrénées-Atlantiques fluctue peu depuis 2021, avec entre 20 et 30 signalements reçus annuellement. Contrairement aux années précédentes, le premier signalement n'a été effectué qu'en juillet, ce qui est assez tardif vis-à-vis de la saisonnalité des moustiques. La grande majorité des signalements a été effectuée durant les trois mois estivaux, retranscrivant bien le pic de population de l'insecte.

De nombreux signalements ont été effectués dans des communes proches des Pyrénées, renforçant la possibilité qu'*Aedes albopictus* soit présent sur une grande part des communes, incluant les plus reculées du front de colonisation connu. Néanmoins, ces signalements n'ont pas permis la colonisation de nouvelles communes.



CARTE 4 : SIGNALEMENTS CITOYENS REÇUS EN 2023 DANS LE DÉPARTEMENT (SOURCE : ALTOPICTUS)

2.3 Évolution de la colonisation

Selon l'annexe 2 de l'arrêté du 23 juillet 2019, une commune doit être considérée comme colonisée par *Aedes albopictus* si au moins l'un des trois critères suivants est rempli :

- des œufs sont observés sur 3 relevés successifs d'un piège pondoir ;
- la prospection entomologique permet l'observation de larves et/ou d'adultes dans un rayon supérieur à 150 mètres autour d'un signalement ou d'un piège positif ;
- la distance entre 2 pièges positifs ou 2 signalements positifs est supérieure à 500 m.

Si *Aedes albopictus* est détecté mais qu'aucun critère n'est respecté alors la commune est notée « avec détection ».

NOMBRE DE NOUVELLES COMMUNES COLONISÉES	NOMBRE DE COMMUNES AVEC DÉTECTIONS
14	23

Les redéploiements successifs des pièges, au gré des classements des communes surveillées, ont permis d'accélérer l'acquisition d'informations sur la répartition géographique d'*Aedes albopictus*.

Le tableau 2 ci-dessous compile les communes avec détection et colonisation en 2023.

TABLEAU 2 : COMMUNES REPRÉSENTÉES SUR LA CARTE DE L'ÉVOLUTION DE LA COLONISATION DU DÉPARTEMENT

Communes nouvellement colonisées par <i>Aedes albopictus</i>					
1	AHETZE	6	CASTEIDE-CAMI	11	LOUBIENG
2	AINHOA	7	HALSOU	12	MONT
3	ARBONNE	8	ISTURITS	13	SAINT-CASTIN
4	ARRAUTE-CHARRITE	9	JATXOU	14	SAMES
5	BONNUT	10	LARRESSORE		
Communes avec détections ponctuelles d' <i>Aedes albopictus</i> (non colonisées)					
a	ACCOUS	i	CASTILLON (CANTON D'ARTHEZ-DE-BÉARN)	q	LYS
b	ANDOINS	j	CAUBIOS-LOOS	r	NAVAILLES-ANGOS
c	ARROS-DE-NAY	k	HAUT-DE-BOSDARROS	s	REBENACQ
d	BEDOUS	l	IROULEGUY	t	RIBARROUY
e	BENEJACQ	m	LALONGUE	u	RONTIGNON
f	BEOST	n	LANNE-EN-BARETOUS	v	SAINT-MARTIN-D'ARROSSA
g	BOURDETTE	o	LARCEVEAU-ARROS-CIBITS	w	UHART-CIZE
h	CARRESSE-CASSABER	p	LAROIN		

Aujourd'hui, **127 communes des Pyrénées-Atlantiques** (liste en annexe 4) sont connues comme étant colonisées par le moustique tigre (cartes 5 et 6), soit 23% des 546 communes du département (21% fin 2022).

Sur le plan démographique, la population résidant au sein des communes colonisées est de 536 798 habitants sur un département qui en compte environ 682 621 (populations légales 2023, Insee), soit environ 79%. Fin 2022, ce taux était de 76% (figure 4).

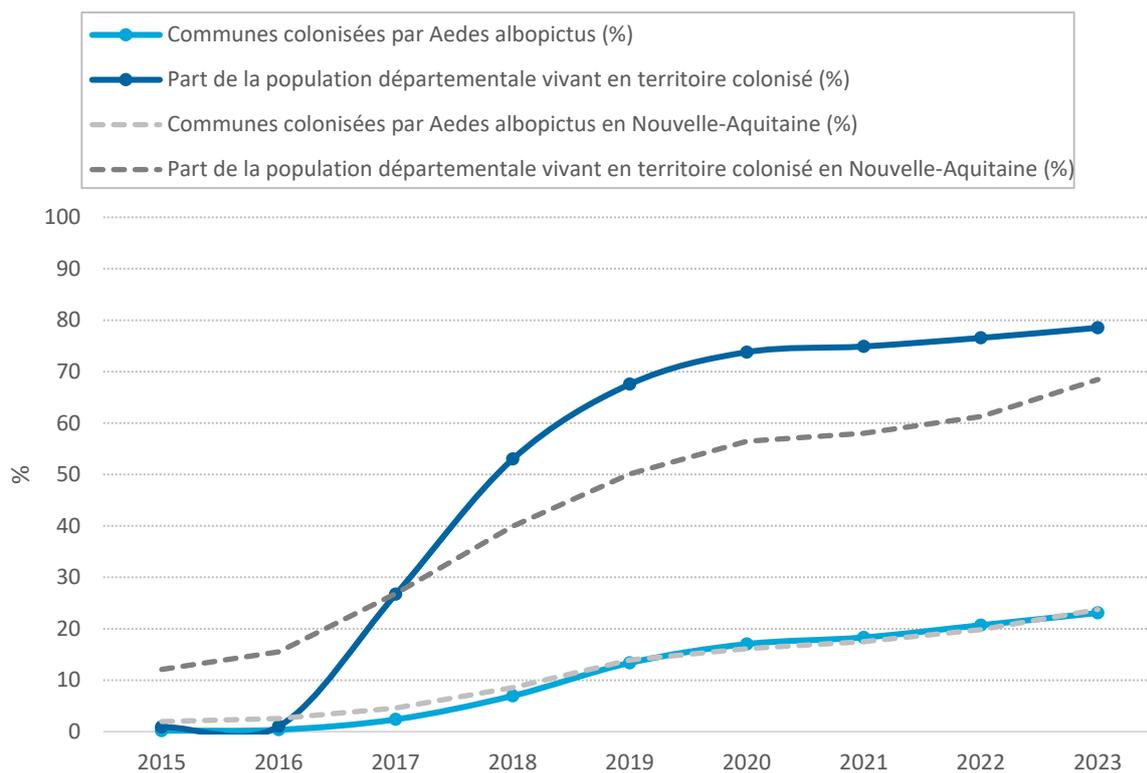
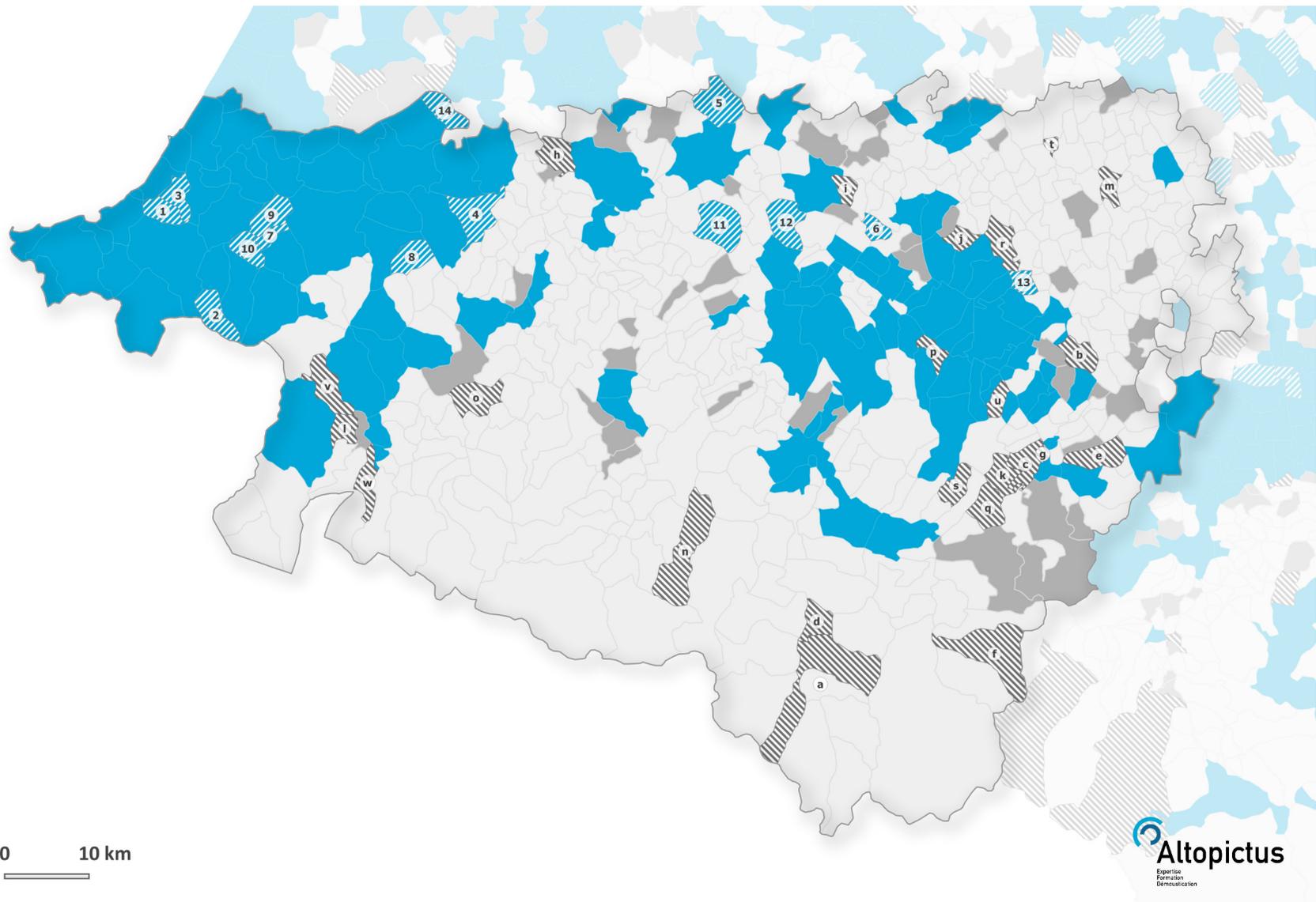


FIGURE 4 : ÉVOLUTION DE LA PART DE LA POPULATION IMPACTÉE ET DES COMMUNES COLONISÉES PAR LE MOUSTIQUE TIGRE DANS LES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES DEPUIS L'ANNÉE DE COLONISATION DU DÉPARTEMENT (SOURCES : SI-LAV, ALTOPICTUS)

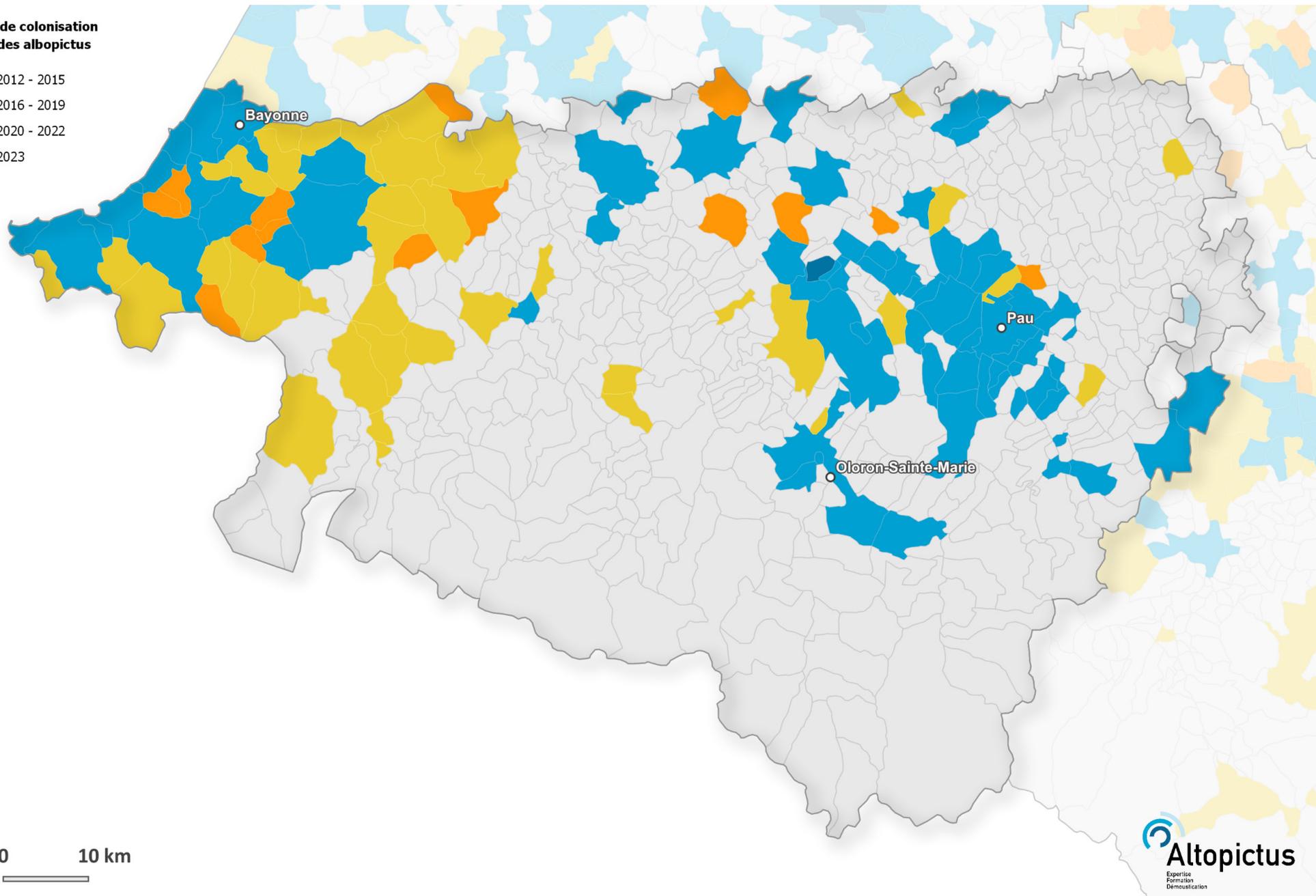


Statut des communes

- | | |
|--|--|
|  Colonisée par <i>Ae. albopictus</i> en 2023 |  Détection ponctuelle d' <i>Ae. albopictus</i> avant 2023 |
|  Détection d' <i>Ae. albopictus</i> en 2023 |  Non colonisée par <i>Ae. albopictus</i> |
|  Colonisée par <i>Ae. albopictus</i> avant 2023 |  Commune correspondante en annexe |

CARTE 5 : ÉVOLUTION DE LA COLONISATION CONNUE DU DÉPARTEMENT PAR *Aedes albopictus* EN 2023 (SOURCE : ALTOPICTUS)

Année de colonisation
par *Aedes albopictus*



CARTE 6 : HISTORIQUE DE COLONISATION DU DÉPARTEMENT PAR *Aedes albopictus* (SOURCES : SI-LAV, ALTOPICTUS)

3 Bilan des opérations de lutte antivectorielle (LAV)

ALTOPICTUS intervient dans le département lorsque des cas d'arboviroses sont déclarés sur SI-LAV et nécessitent qu'une ou plusieurs enquêtes appelées prospections entomologiques soient réalisées autour des lieux qu'ils ont fréquentés. Si la présence d'*Aedes albopictus* est avérée, des traitements insecticides sont alors réalisés. La liste complète des enquêtes et des traitements est fournie en annexe 5. Des suivis d'efficacité des traitements de LAV ont été réalisés pour de nombreux traitements⁸ à l'aide de pièges à moustiques adultes en 2023. Les principes et protocoles de ces prestations sont décrits en annexe du document **Synthèse technique et financière du Lot 1**.

NOMBRE DE CAS IMPORTES 20	NOMBRE DE CAS AUTOCHTONE 0								
ENQUETES ENTOMOLOGIQUES : 29	ENQUETE RENFORCÉE : 0 ENQUETE SECONDAIRE : 0								
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center; width: 50%;">POSITIVES</td> <td style="text-align: center; width: 50%;">NÉGATIVES</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">22</td> <td style="text-align: center;">7</td> </tr> </table>	POSITIVES	NÉGATIVES	22	7	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center; width: 50%;">POSITIVE</td> <td style="text-align: center; width: 50%;">NÉGATIVE</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> </table>	POSITIVE	NÉGATIVE	0	0
POSITIVES	NÉGATIVES								
22	7								
POSITIVE	NÉGATIVE								
0	0								
TRAITEMENTS 25*	TRAITEMENT 0								

*Comme convenu avec l'ARS, en raison de la surveillance active et positive par piège pondoir de l'hôpital de Pau, les traitements liés aux passages de cas ont été réalisés sans enquêtes préalables. Cela concerne 4 traitements adulticides, liés à 3 cas distincts (23-07-01654, 23-07-05953 et 23-09-07620).

Le traitement de l'enquête numéro 1 du cas 23-10-09855 n'a pas été réalisée en accord avec l'ARS en raison d'une météo défavorable, limitant le risque de transmission vectorielle.

⁸ La mise en place d'un suivi d'efficacité d'un traitement n'est pas systématique et dépend de la disponibilité des équipes ALTOPICTUS ainsi que de la configuration spatiale de la zone à traiter.

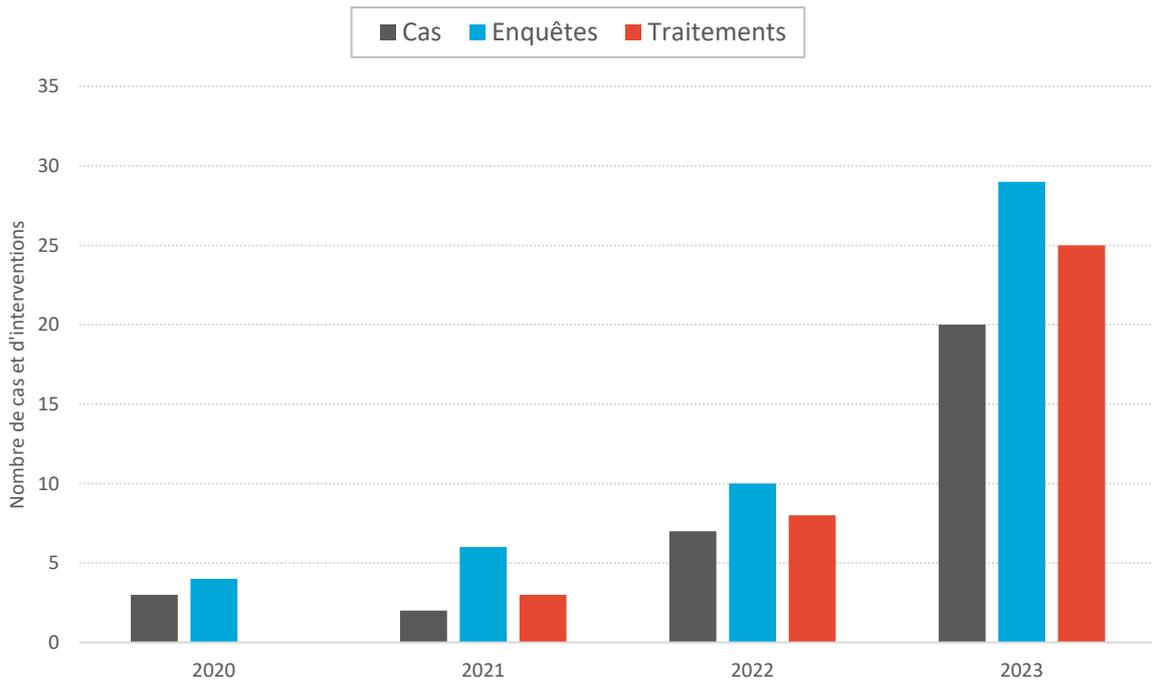


FIGURE 5 : NOMBRE DE CAS, D'ENQUÊTES ENTOMOLOGIQUES ET DE TRAITEMENTS ADULTICIDES PAR ANNÉE ENTRE 2017 ET 2023 DANS LES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (SOURCE : MSBI DU SI-LAV, ATTENTION CES DONNÉES SONT INCOHÉRENTES AVEC CELLES DE SANTÉ PUBLIQUE FRANCE)

L'année 2023 est une année record pour les Pyrénées-Atlantiques avec plus du double d'enquêtes et de traitements que le total réalisé entre 2017 et 2022 (figure 5). Les enquêtes se sont étalées sur toute la période d'activité du moustique tigre, de mi-mai à mi-novembre (figure 6). Cette augmentation du nombre de cas s'explique par la situation épidémique dans les Départements et Régions d'Outre-Mer.

La grande majorité des traitements a eu lieu sur la côte Atlantique autour de Bayonne et Biarritz ainsi que sur le secteur de Pau, ce qui correspond aux zones les plus densément peuplées du département et dans lesquelles le moustique tigre est fortement présent (cartes 7, 8 et 9).

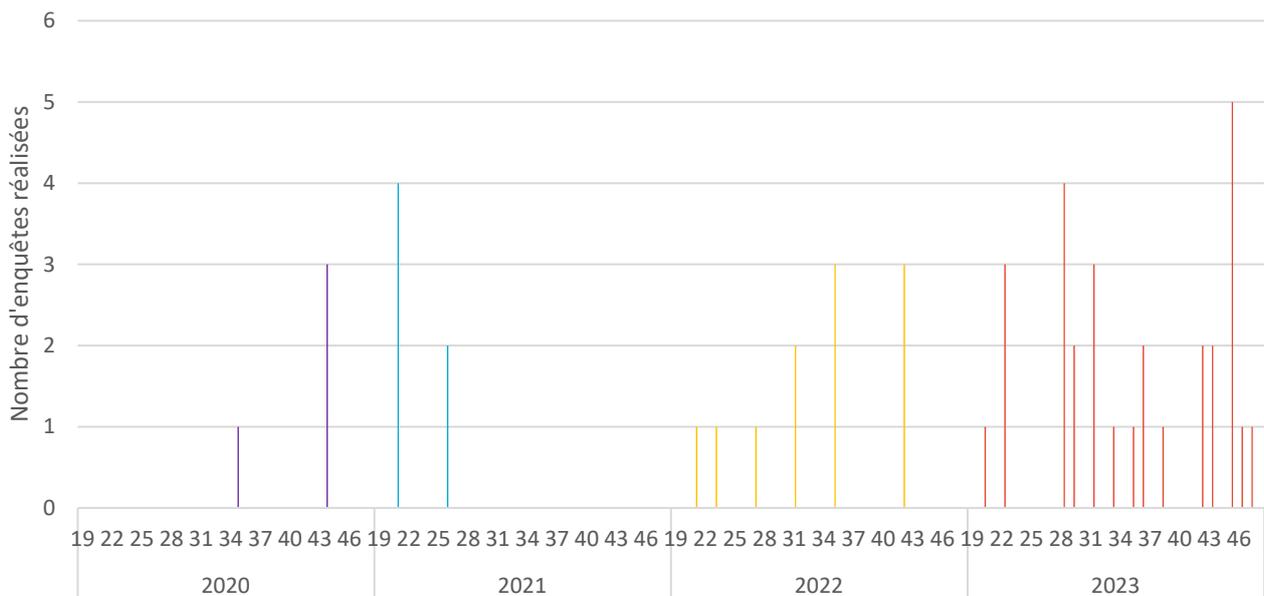


FIGURE 6 : NOMBRE D'ENQUÊTES RÉALISÉES DANS LE DÉPARTEMENT PAR SEMAINE DEPUIS 2020

Les traitements sont effectués par nébulisation d'Aqua K-Othrine® (pyréthrianoïde à base de deltaméthrine, dosage d'1g/ha) ou d'Harmonix® Inspyr (insecticide à base d'extrait de fleur de pyrèthre) lorsque des parcelles agricoles biologiques se trouvaient à proximité. Ils ont été réalisés par un binôme d'agents pouvant utiliser jusqu'à quatre types d'engins :

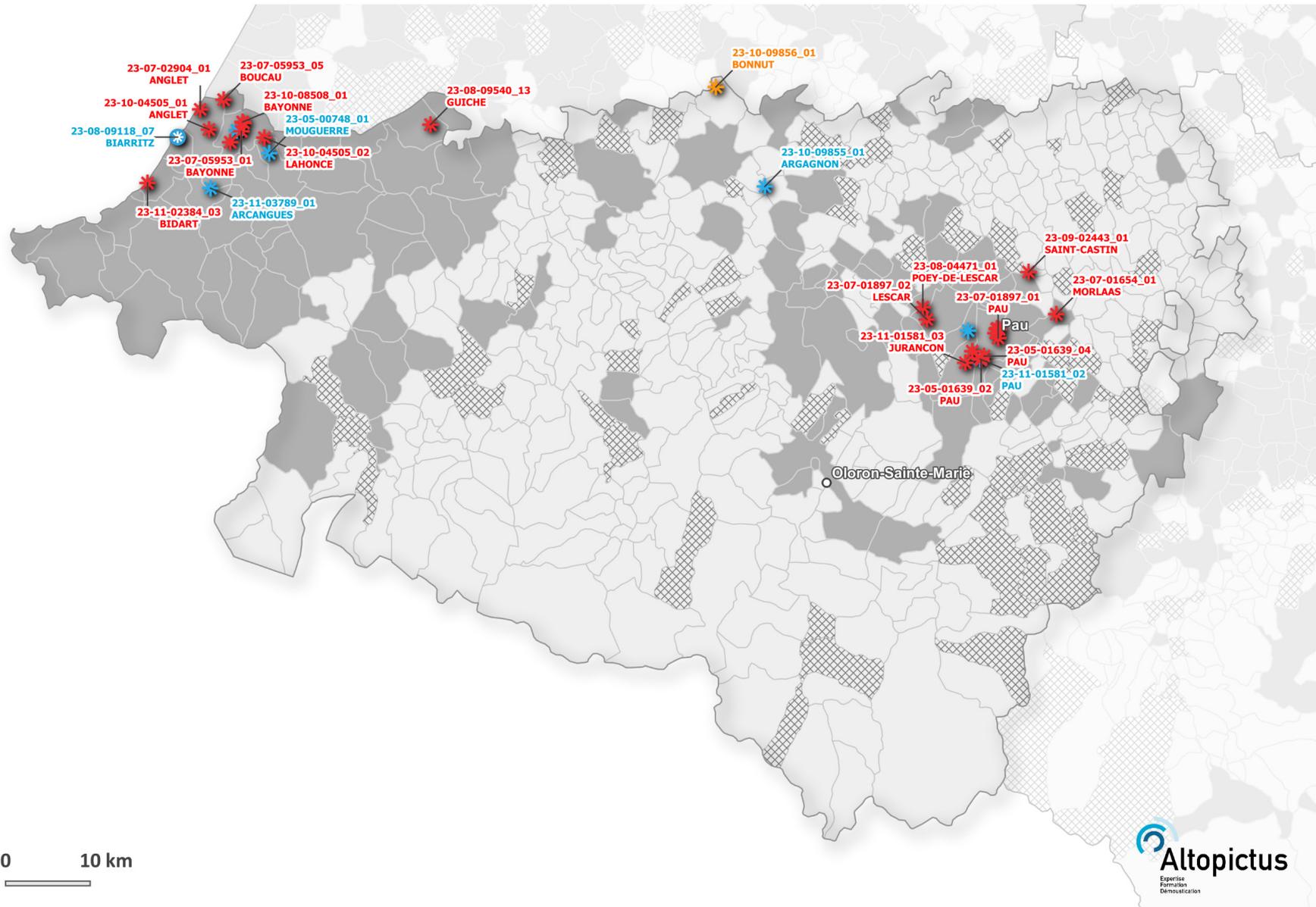
- un thermonébulisateur Fontan Swingfog SN-50 pour le traitement péri-domiciliaire, porté par l'agent de lutte anti-vectorielle ;
- un nébulisateur à froid Ultra Bas Volume Mobilstar pour le traitement spatial porté par véhicule pick-up ;
- plus rarement, un nébulisateur à froid Fontan Portastar S, engin porté par l'agent de lutte anti-vectorielle et utilisé dans certaines situations (accès aux jardins complexes, usage d'Harmonix® Inspyr) ;
- un nébulisateur à froid Stihl SR 450, ayant la même fonction que le Fontan Portastar S.

TABLEAU 3 : DONNÉES TECHNIQUES DES TRAITEMENTS DE LUTTE ANTIVECTORIALE DANS LE DÉPARTEMENT EN 2023

NOMBRE DE TRAITEMENT/ NOMBRE D'ÉVALUATION D'EFFICACITÉ	NOMBRE DE COMMUNES CONCERNÉES	DISTANCE DE TRAITEMENT PÉRI-DOMICILIAIRE	DISTANCE DE TRAITEMENT SPATIAL	VOLUME D'AQUA K-OTHRINE	QUANTITÉ DE DELTAMÉTHRINE
25/18	12	5 175 m	27 868 m	7,689 L	151,58 g
NOMBRE DE TRAITEMENT/ NOMBRE D'ÉVALUATION D'EFFICACITÉ	NOMBRE DE COMMUNE CONCERNÉE	DISTANCE DE TRAITEMENT PÉRI-DOMICILIAIRE		VOLUME DE HARMONIX® INSPYR	QUANTITÉ DE PRODUIT PUR
1/1	1	296 m		0,258 L	6,45 g

Chaque traitement est effectué à l'intérieur d'une surface maximale de 150m de rayon (sauf chevauchements et hors zones d'exclusion). Les personnes résidant dans les périmètres de traitement ont été informées au moins 24h avant la tenue des traitements nocturnes par affichage et distribution dans les boîtes aux lettres d'un document présentant l'objectif, la date du traitement et les recommandations à suivre (modèle en annexe du document **Synthèse technique et financière du Lot 1**).

Toutes les données des contrôles d'efficacité des traitements ont été compilées pour réaliser une méta-analyse dont les conclusions sont disponibles dans ce même document.



0 10 km

Statut des communes

- Non colonisée par Ae. albopictus
- Détection ponctuelle d'Ae. albopictus
- Colonisée par Ae. albopictus

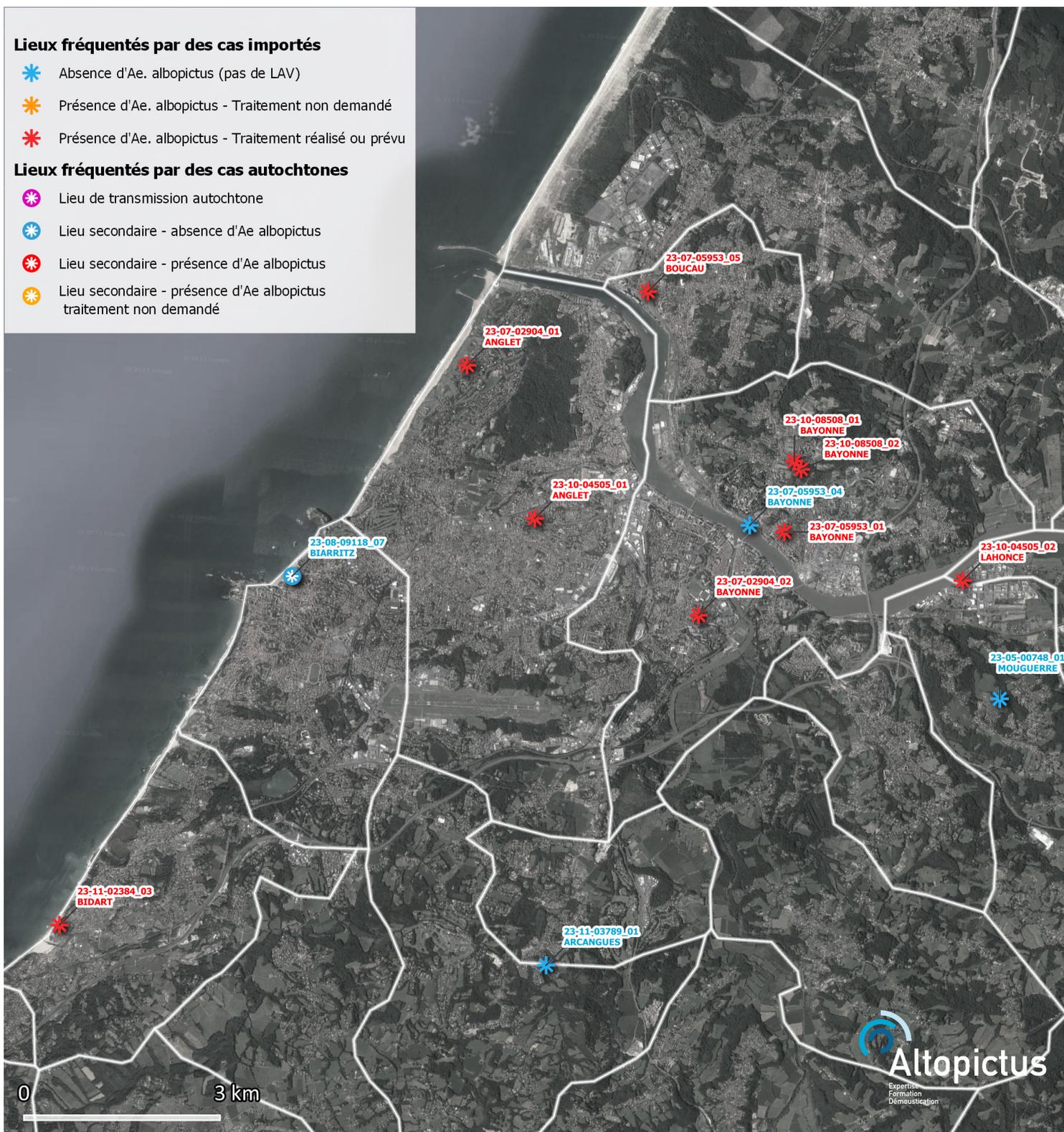
Lieux fréquentés par des cas importés

- ✳ Absence d'Ae. albopictus (pas de LAV)
- ✳ Présence d'Ae. albopictus - Traitement non demandé
- ✳ Présence d'Ae. albopictus - Traitement réalisé ou prévu

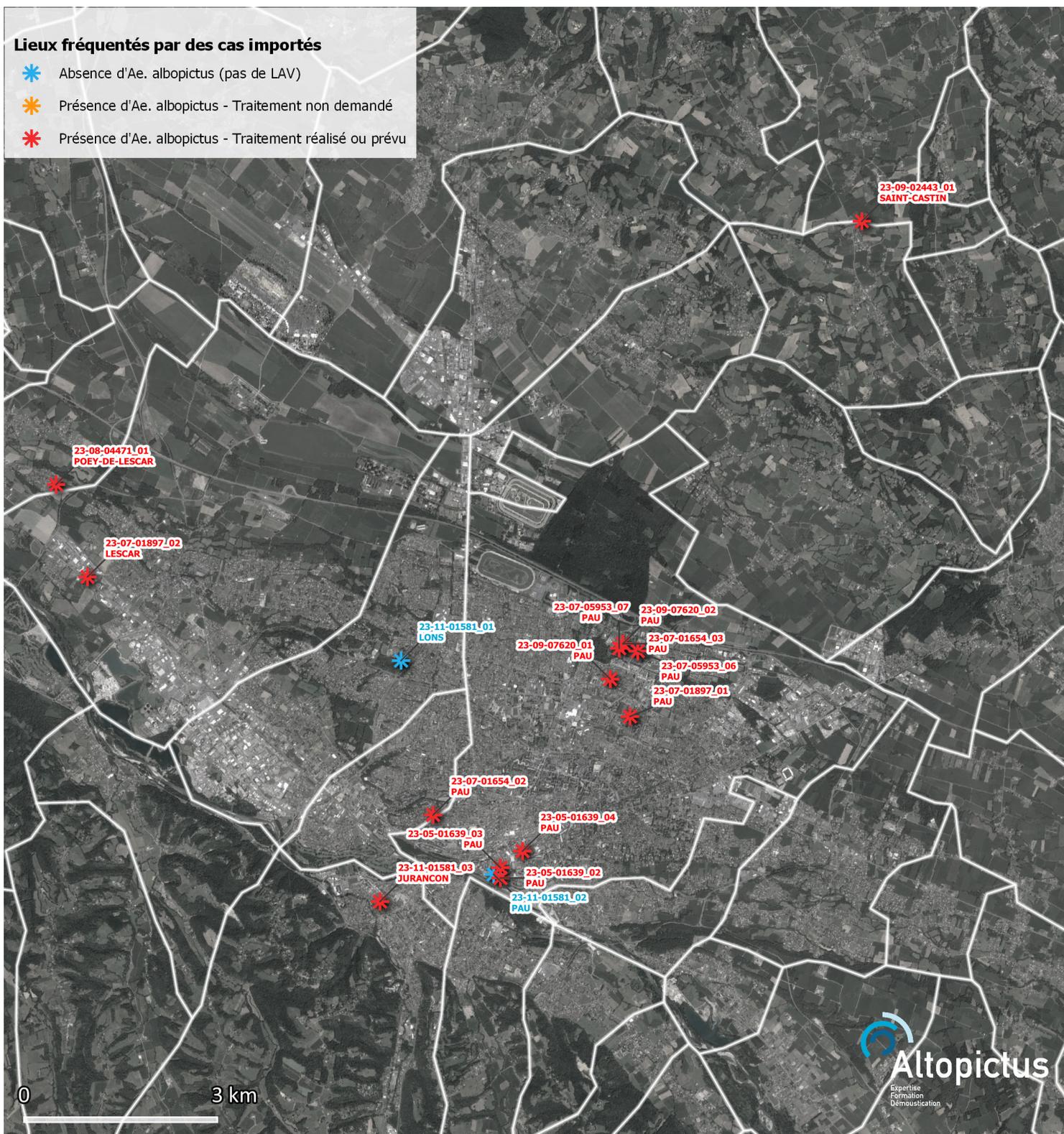
Lieux fréquentés par des cas autochtones

- ✳ Lieu de transmission autochtone
- ✳ Lieu secondaire - absence d'Ae albopictus
- ✳ Lieu secondaire - présence d'Ae albopictus
- ✳ Lieu secondaire - présence d'Ae albopictus traitement non demandé

CARTE 7 : LOCALISATION DES OPÉRATIONS DE LAV RÉALISÉES DANS LE DÉPARTEMENT EN 2023 (SOURCE : ALTOPICTUS)



CARTE 8 : LOCALISATION DES OPÉRATIONS DE LAV RÉALISÉES SUR LE SECTEUR DE BAYONNE, ANGLET ET BIARRITZ EN 2023
 (SOURCE : ALTOPICTUS)



CARTE 9 : LOCALISATION DES OPÉRATIONS DE LAV RÉALISÉES SUR LE SECTEUR DE PAU EN 2023 (SOURCE : ALTOPICTUS)

4 Actions de mobilisation sociale

Une réunion publique a été délivrée le 31 mai 2023 pour la commune de Biarritz.

5 Annexes

- ANNEXE 1 : Liste des communes et sites surveillés par pièges pondoirs en 2023
- ANNEXE 2 : Résultats bruts de la surveillance par pièges
- ANNEXE 3 : Liste des signalements citoyens reçus en 2023
- ANNEXE 4 : Liste des communes colonisées par *Aedes albopictus* et des détections
- ANNEXE 5 : Liste des enquêtes entomologiques et des traitements réalisés en 2023 autour des cas d'arboviroses

ANNEXE 1 : LISTE DES COMMUNES ET SITES SURVEILLÉS PAR PIÈGES PONDOIRS EN 2023

Communes non colonisées :

COMMUNE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
AHETZE	3	2	27/07/2023	20/09/2023
AINHOA	3	2	20/09/2023	20/11/2023
ARBONNE	3	3	25/04/2023	27/07/2023
ARRAUTE-CHARRITTE	3	2	27/07/2023	19/09/2023
CASTEIDE-CAMI	3	3	26/04/2023	25/07/2023
HALSOU	3	2	20/09/2023	20/11/2023
ISTOURITS	3	2	19/09/2023	21/11/2023
JATXOU	3	2	27/07/2023	20/09/2023
LARRESSORE	3	3	25/04/2023	27/07/2023
LOUBIENG	3	2	19/09/2023	23/11/2023
MONT	3	2	25/07/2023	19/09/2023
SAMES	3	3	26/04/2023	25/07/2023

Points d'entrée au titre du RSI :

POINT D'ENTRÉE RSI	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
AÉROPORT DE BIARRITZ PAYS BASQUE	3	14	25/04/2023	23/11/2023
AÉROPORT DE PAU-PYRÉNÉES	13	14	26/04/2023	23/11/2023

Autres sites à risque :

SITE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
LA BARRE ANGLET	3	7	25/04/2023	21/11/2023
AQUARIUM DE BIARRITZ	3	7	28/04/2023	21/11/2023
PORT D'HENDAYE	3	7	25/04/2023	20/11/2023
CHÂTEAU DE PAU	3	7	26/04/2023	23/11/2023

Sites sensibles (établissements de santé) :

SITE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
C.H. CÔTE BASQUE DE BAYONNE	3	7	27/04/2023	21/11/2023
CLINIQUE BELHARRA DE BAYONNE	3	7	27/04/2023	21/11/2023
CLINIQUE AQUILERA DE BIARRITZ	3	7	28/04/2023	21/11/2023
CLINIQUE MARZET DE PAU	3	7	26/04/2023	23/11/2023
C.H DE PAU	3	7	26/04/2023	23/11/2023

ANNEXE 2 : RÉSULTATS BRUTS DE LA SURVEILLANCE PAR PIÈGES

Communes non colonisées :

COMMUNE	CODE PIÈGE	ÉTAT MAI	ŒUFS MAI	ÉTAT JUIN	ŒUFS JUIN	ÉTAT JUIL.	ŒUFS JUIL.	ÉTAT AOÛT	ŒUFS AOÛT	ÉTAT SEPT.	ŒUFS SEPT.	ÉTAT OCT.	ŒUFS OCT.	ÉTAT NOV.	ŒUFS NOV.
AHETZE	64-23-013							RAS	472	RAS	1215				
	64-23-014							RAS	276	RAS	383				
	64-23-015							RAS	172	RAS	212				
AINHOA	64-23-025											RAS	598	RAS	0
	64-23-026											RAS	1023	RAS	2
	64-23-027											RAS	332	RAS	0
ARBONNE	64-23-001	RAS	0	RAS	74	RAS	178								
	64-23-002	RAS	0	RAS	182	RAS	380								
	64-23-003	RAS	0	RAS	0	RAS	768								
ARRAUTE-CHARRITTE	64-23-019							RAS	84	RAS	466				
	64-23-020							RAS	262	RAS	71				
	64-23-021							RAS	54	RAS	188				
CASTEIDE-CAMI	64-23-004	RAS	0	RAS	30	RAS	73								
	64-23-005	RAS	0	RAS	108	RAS	54								
	64-23-006	RAS	0	RAS	84	RAS	32								
HALSOU	64-23-028											RAS	702	RAS	100
	64-23-029											RAS	117	RAS	0
	64-23-030											RAS	10	RAS	0
ISTURITS	64-23-031											RAS	116	RAS	7
	64-23-032											RAS	7	PP	-
	64-23-033											RAS	12	RAS	0
JATXOU	64-23-016							RAS	192	RAS	302				
	64-23-017							RAS	487	RAS	282				
	64-23-018							PP	-	RAS	343				
LARRESSORE	64-23-007	RAS	0	RAS	353	RAS	269								
	64-23-008	RAS	0	RAS	2	RAS	8								
	64-23-009	RAS	0	RAS	80	RAS	259								
LOUBIENG	64-23-034											RAS	54	RAS	41
	64-23-035											RAS	44	RAS	43
	64-23-036											RAS	140	RAS	0
MONT	64-23-022							RAS	192	RAS	354				
	64-23-023							RAS	473	RAS	452				
	64-23-024							RAS	514	RAS	119				
SAMES	64-23-010	RAS	0	RAS	53	RAS	1522								
	64-23-011	RAS	0	RAS	174	RAS	469								
	64-23-012	RAS	45	RAS	194	RAS	792								

Sites sensibles (établissements de santé et sites touristiques) :

SITE	CODE PIÈGE	ÉTAT MAI	ŒUFS MAI	ÉTAT JUIN	ŒUFS JUIN	ÉTAT JUIL.	ŒUFS JUIL.	ÉTAT AOÛT	ŒUFS AOÛT	ÉTAT SEPT.	ŒUFS SEPT.	ÉTAT OCT.	ŒUFS OCT.	ÉTAT NOV.	ŒUFS NOV.
C.H. CÔTE BASQUE DE BAYONNE	64-20-034	RAS	0	RAS	115	RAS	73	RAS	638	RAS	1110	RAS	0	RAS	0
	64-20-035	RAS	15	RAS	216	RAS	40	RAS	0	PP	-	PP	-	RAS	1
	64-20-036	RAS	77	RAS	86	RAS	81	RAS	372	RAS	198	RAS	67	RAS	4
CLINIQUE BELHARRA DE BAYONNE	64-18-037	RAS	0	RAS	72	RAS	407	RAS	213	RAS	234	RAS	314	RAS	3
	64-20-037	RAS	323	RAS	429	RAS	319	RAS	89	RAS	179	RAS	216	RAS	0
	64-20-038	RAS	26	RAS	204	RAS	138	RAS	1035	RAS	188	RAS	76	RAS	18
CLINIQUE AQUILERA DE BIARRITZ	64-20-025	RAS	27	RAS	275	RAS	293	RAS	193	RAS	617	RAS	110	RAS	5
	64-20-026	RAS	0	RAS	65	RAS	239	RAS	334	RAS	360	RAS	144	RAS	0
	64-20-027	RAS	0	RAS	19	RAS	109	RAS	212	RAS	315	RAS	147	RAS	0
CLINIQUE MARZET DE PAU	64-20-004	RAS	0	RAS	12	RAS	85	RAS	413	RAS	86	RAS	234	RAS	3
	64-21-006	RAS	21	RAS	60	RAS	373	RAS	3001	RAS	712	RAS	411	RAS	0
	64-22-101	RAS	18	RAS	60	RAS	98	RAS	2001	RAS	118	RAS	0	RAS	0
C.H. DE PAU	64-20-007	RAS	2	RAS	400	RAS	710	RAS	1494	RAS	243	RAS	51	RAS	0
	64-20-008	RAS	4	RAS	285	RAS	594	RAS	616	RAS	620	RAS	778	SPA	-
	64-20-009	RAS	0	RAS	89	PP	-	RAS	458	RAS	397	RAS	0	RAS	14
LA BARRE ANGLET	64-20-031	RAS	0	RAS	121	RAS	132	RAS	262	RAS	1245	RAS	331	RAS	0
	64-20-032	RAS	0	RAS	133	RAS	63	RAS	214	RAS	656	RAS	320	RAS	0
	64-20-033	RAS	0	RAS	0	RAS	206	RAS	0	RAS	520	RAS	65	RAS	0
AQUARIUM DE BIARRITZ	64-20-028	RAS	0	RAS	0	RAS	52	RAS	56	RAS	1	RAS	0	RAS	0
	64-20-029	RAS	0	RAS	14	RAS	0	RAS	0	RAS	881	RAS	133	RAS	0
	64-20-030	RAS	0	RAS	0	RAS	73	RAS	203	RAS	95	RAS	74	RAS	0
PORT D'HENDAYE	64-20-022	RAS	0	RAS	203	RAS	779	RAS	96	RAS	491	RAS	901	RAS	0
	64-20-023	RAS	0	RAS	60	RAS	551	RAS	922	RAS	789	RAS	141	RAS	9
	64-20-024	RAS	0	RAS	52	RAS	89	RAS	223	RAS	366	RAS	690	RAS	2
CHÂTEAU DE PAU	64-20-001	RAS	0	RAS	62	RAS	272	RAS	714	RAS	683	RAS	619	RAS	5
	64-20-002	RAS	0	RAS	885	RAS	1421	RAS	802	RAS	116	RAS	19	RAS	0
	64-20-003	RAS	3	RAS	348	RAS	324	RAS	673	RAS	1107	RAS	618	RAS	128

Aéroport de Biarritz Pays-Basque :

CODE PIÈGE	ÉTAT MI-MAI	ŒUFS MI-MAI	ÉTAT FIN MAI	ŒUFS FIN MAI	ÉTAT MI-JUIN	ŒUFS MI-JUIN	ÉTAT FIN JUIN	ŒUFS FIN JUIN	ÉTAT MI-JUIL.	ŒUFS MI-JUIL.	ÉTAT FIN JUIL.	ŒUFS FIN JUIL.	ÉTAT MI-AOUT	ŒUFS MI-AOUT	ÉTAT FIN AOUT	ŒUFS FIN AOUT	ÉTAT MI-SEPT.	ŒUFS MI-SEPT.	ÉTAT FIN SEPT.	ŒUFS FIN SEPT.	ÉTAT MI-OCT.	ŒUFS MI-OCT.	ÉTAT FIN OCT.	ŒUFS FIN OCT.	ÉTAT MI-NOV.	ŒUFS MI-NOV.	ÉTAT FIN NOV.	ŒUFS FIN NOV.
ABPB-20-001	RAS	0	RAS	0	RAS	9	RAS	0	RAS	20	RAS	87	RAS	292	RAS	346	RAS	132	RAS	68	RAS	92	RAS	0	RAS	0	RAS	0
ABPB-20-002	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	2	RAS	129	RAS	101	RAS	110	RAS	56	RAS	119	RAS	66	RAS	148	RAS	24	RAS	0	RAS	0
ABPB-20-003	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	64	RAS	105	RAS	107	RAS	27	RAS	96	RAS	19	RAS	402	RAS	36	RAS	0	RAS	7	RAS	0

Aéroport de Pau-Pyrénées :

CODE PIÈGE	ÉTAT MI-MAI	ŒUFS MI-MAI	ÉTAT FIN MAI	ŒUFS FIN MAI	ÉTAT MI-JUIN	ŒUFS MI-JUIN	ÉTAT FIN JUIN	ŒUFS FIN JUIN	ÉTAT MI-JUIL.	ŒUFS MI-JUIL.	ÉTAT FIN JUIL.	ŒUFS FIN JUIL.	ÉTAT MI-AOUT	ŒUFS MI-AOUT	ÉTAT FIN AOUT	ŒUFS FIN AOUT	ÉTAT MI-SEPT.	ŒUFS MI-SEPT.	ÉTAT FIN SEPT.	ŒUFS FIN SEPT.	ÉTAT MI-OCT.	ŒUFS MI-OCT.	ÉTAT FIN OCT.	ŒUFS FIN OCT.	ÉTAT MI-NOV.	ŒUFS MI-NOV.	ÉTAT FIN NOV.	ŒUFS FIN NOV.
APP-18-001	RAS	0	RAS	0	RAS	534	RAS	0	RAS	67	RAS	259	RAS	406	RAS	0	RAS	33	RAS	80	RAS	195	RAS	0	RAS	0	RAS	0
APP-18-002	RAS	207	RAS	88	RAS	30	RAS	82	RAS	676	RAS	104	RAS	46	RAS	369	RAS	825	RAS	52	RAS	90	RAS	0	RAS	3	RAS	69
APP-18-003	RAS	0	RAS	0	RAS	96	RAS	206	RAS	206	RAS	170	RAS	363	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	69	RAS	19	RAS	0	RAS	0
APP-18-004	RAS	0	RAS	0	RAS	31	RAS	172	RAS	171	RAS	332	RAS	613	RAS	341	RAS	409	RAS	195	RAS	550	RAS	38	RAS	4	RAS	0
APP-18-005	RAS	0	RAS	0	RAS	35	RAS	172	RAS	434	RAS	342	RAS	359	RAS	491	RAS	409	RAS	195	RAS	318	RAS	88	RAS	41	RAS	24
APP-18-006	RAS	52	RAS	49	RAS	47	RAS	154	RAS	170	RAS	315	RAS	406	RAS	206	RAS	582	RAS	291	RAS	210	RAS	41	RAS	44	RAS	0
APP-18-007	RAS	0	RAS	0	RAS	50	RAS	0	RAS	0	RAS	29	RAS	799	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	9	RAS	0	RAS	0	RAS	0
APP-20-001	RAS	0	RAS	0	RAS	227	RAS	135	RAS	267	RAS	417	RAS	522	RAS	592	RAS	769	RAS	381	RAS	424	RAS	21	RAS	31	RAS	33
APP-20-003	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	64	RAS	67	RAS	320	RAS	319	RAS	692	RAS	1387	RAS	110	RAS	39	RAS	0	RAS	0	RAS	12
APP-20-004	RAS	0	RAS	0	RAS	20	RAS	5	RAS	56	RAS	147	RAS	34	RAS	0	RAS	42	RAS	0	RAS	8	RAS	0	RAS	0	RAS	0
APP-20-005	RAS	0	RAS	0	RAS	852	RAS	284	RAS	544	RAS	795	RAS	319	RAS	642	RAS	720	RAS	986	RAS	21	RAS	0	RAS	5	RAS	1
APP-20-006	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	326	RAS	220	RAS	182	RAS	352	RAS	29	RAS	0	RAS	0	RAS	12	RAS	0	RAS	0
APP-21-001	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	256	RAS	236	RAS	713	RAS	524	RAS	561	RAS	421	RAS	267	RAS	868	RAS	143	RAS	92	RAS	0

ANNEXE 3 : LISTE DES SIGNALEMENTS CITOYENS REÇUS EN 2023

N° SI-LAV	COMMUNE	DATE	RÉSULTAT
23-07-01174	SAINT-MARTIN-D'ARROSSA	08/07/2023	<i>Aedes albopictus</i>
23-07-01811	BIRIATOU*	11/07/2023	Classé sans suite
23-07-02268	ARROS-DE-NAY	13/07/2023	<i>Aedes albopictus</i>
23-07-02290	CARRESSE-CASSABER	13/07/2023	<i>Aedes albopictus</i>
23-07-02542	LARCEVEAU-ARROS-CIBITS	15/07/2023	<i>Aedes albopictus</i>
23-07-03033	ANDOINS	18/07/2023	<i>Aedes albopictus</i>
23-07-03057	LALONGUE	18/07/2023	<i>Aedes albopictus</i>
23-07-04304	BIRIATOU*	23/07/2023	<i>Aedes albopictus</i>
23-07-04551	IROULEGUY	25/07/2023	<i>Aedes albopictus</i>
23-08-00006	ARTIGUELOUTAN	01/08/2023	Classé sans suite
23-08-00803	RONTIGNON	04/08/2023	<i>Aedes albopictus</i>
23-08-02742	CASTILLON (CANTON D'ARTHEZ-DE-BEARN)	11/08/2023	<i>Aedes albopictus</i>
23-08-04145	BEOST	17/08/2023	<i>Aedes albopictus</i>
23-08-04301	UHART-CIZE	17/08/2023	<i>Aedes albopictus</i>
23-08-05157	LANNE-EN-BARETOUS	19/08/2023	<i>Aedes albopictus</i>
23-08-05429	LYS	20/08/2023	<i>Aedes albopictus</i>
23-08-05606	BEDOUS	21/08/2023	<i>Aedes albopictus</i>
23-08-05751	BEDOUS	21/08/2023	Non traité
23-08-06772	RIBARROUY	23/08/2023	<i>Aedes albopictus</i>
23-08-09980	CAUBIOS-LOOS	30/08/2023	<i>Aedes albopictus</i>
23-09-03636	LAROIN	08/09/2023	<i>Aedes albopictus</i>
23-09-07269	HAUT-DE-BOSDARROS	15/09/2023	<i>Aedes albopictus</i>
23-09-07937	AINHOA	17/09/2023	<i>Aedes albopictus</i>
23-09-10934	BENEJACQ	25/09/2023	<i>Aedes albopictus</i>
23-09-12423	NAVAILLES-ANGOS	28/09/2023	<i>Aedes albopictus</i>
23-10-03804	BOURDETTE	10/10/2023	<i>Aedes albopictus</i>
23-10-06523	ACCOUS	18/10/2023	<i>Aedes albopictus</i>
23-10-07440	REBENACQ	22/10/2023	<i>Aedes albopictus</i>

*Deux signalements en provenance de la commune de Biriatoou ont fait l'objet d'une alerte 06 et ont donc été traités. Néanmoins, la commune est considérée comme colonisée par *Aedes albopictus* depuis 2022, grâce à la surveillance active mise en place.

ANNEXE 4 : LISTE DES COMMUNES COLONISÉES PAR *Aedes albopictus* ET DES DÉTECTIONS

Communes colonisées avant 2023 :

COMMUNES			
AGNOS	BRISCOUS	LAHONCE	POEY-DE-LESCAR
AICIRITS-CAMOU-SUHAST	BUROS	LAHOURCADE	PONTACQ
ANGLET	CAMBO-LES-BAINS	LESCAR	POURSIUGUES-BOUCOUE
ARBUS	CAME	LONS	PUYOO
ARCANGUES	CIBOURE	LOUHOSSOA	SAINT-ETIENNE-DE-BAÏGORRY
ARESSY	COARRAZE	LUCQ-DE-BEARN	SAINT-FAUST
ARTHEZ-DE-BEARN	CUQUERON	MAULEON-LICHARRE	SAINT-JEAN-DE-LUZ
ARTIGUELOUVE	DENGUIN	MAZERES-LEZONS	SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT
ARTIX	ESPELETTE	MAZEROLLES	SAINT-PALAIS
ARUDY	ESTOS	MOMAS	SAINT-PEE-SUR-NIVELLE
ARZACQ-ARRAZIGUET	GAN	MONEIN	SAINT-PIERRE-D'IRUBE
ASCAIN	GELOS	MONTAGUT	SALIES-DE-BEARN
ASSAT	GER	MONTARDON	SARE
AUSSEVIELLE	GUETHARY	MORLAAS	SAULT-DE-NAVAILLES
AYHERRE	GUICHE	MOUGUERRE	SAUVAGNON
BARDOS	HASPARREN	MOURENX	SAUVETERRE-DE-BEARN
BASSUSSARY	HELETTE	NARCASTET	SEMEACQ-BLACHON
BAUDREIX	HENDAYE	NAVARENX	SERRES-CASTET
BAYONNE	IDRON	NAY	SOURAIDE
BEYRIE-SUR-JOYEUSE	IHOLDY	NOGUERES	URCUI
BIARRITZ	IRISSARY	NOUSTY	URRUGNE
BIDACHE	ISPOURE	OLORON-SAINTE-MARIE	URT
BIDART	ITXASSOU	OREGUE	USTARITZ
BIDOS	JURANCON	ORTHEZ	UZEIN
BILLERE	LA BASTIDE-CLAIRENCE	OSSES	UZOS
BIRIATOU	LABASTIDE-CEZERACQ	OUSSE	VIGNES
BIZANOS	LABASTIDE-MONREJEAU	PARDIES	VILLEFRANQUE
BORDES	LAGOR	PAU	VIODOS-ABENSE-DE-BAS
BOUCAU			

Communes classées colonisées durant l'année 2023 et motif de classement :

N°	COMMUNE	MOTIF DE COLONISATION
1	AHETZE	3 pièges pondoirs distants de plus de 500m positifs
2	AINHOA	3 pièges pondoirs distants de plus de 500m positifs + 1 signalement citoyen positif
3	ARBONNE	3 pièges pondoirs distants de plus de 500m positifs
4	ARRAUTE-CHARRITTE	3 pièges pondoirs distants de plus de 500m positifs
5	BONNUT	1 enquête entomologique positive
6	CASTEIDE-CAMI	3 pièges pondoirs distants de plus de 500m positifs
7	HALSOU	3 pièges pondoirs distants de plus de 500m positifs
8	ISTURITS	3 pièges pondoirs distants de plus de 500m positifs
9	JATXOU	3 pièges pondoirs distants de plus de 500m positifs
10	LARRESSORE	3 pièges pondoirs distants de plus de 500m positifs
11	LOUBIENG	3 pièges pondoirs distants de plus de 500m positifs
12	MONT	3 pièges pondoirs distants de plus de 500m positifs
13	SAINT-CASTIN	1 enquête entomologique positive
14	SAMES	3 pièges pondoirs distants de plus de 500m positifs

Communes ayant fait l'objet d'une détection d'*Aedes albopictus* (non colonisées) :

LETTRE	COMMUNES	LETTRE	COMMUNES
a	ACCOUS	m	LALONGUE
b	ANDOINS	n	LANNE-EN-BARETOUS
c	ARROS-DE-NAY	o	LARCEVEAU-ARROS-CIBITS
d	BEDOUS	p	LAROIN
e	BENEJACQ	q	LYS
f	BEOST	r	NAVAILLES-ANGOS
g	BOURDETTE	s	REBENACQ
h	CARRESSE-CASSABER	t	RIBARROUY
i	CASTILLON (CANTON D'ARTHEZ-DE-BÉARN)	u	RONTIGNON
j	CAUBIOS-LOOS	v	SAINT-MARTIN-D'ARROSSA
k	HAUT-DE-BOSDARROS	w	UHART-CIZE
l	IROULEGUY		

ANNEXE 5 : LISTE DES ENQUÊTES ENTOMOLOGIQUES ET DES TRAITEMENTS RÉALISÉS EN 2023 AUTOUR DES CAS D'ARBOVIROSES

Enquêtes entomologiques :

N° SILAV	N° ENQUÊTE	COMMUNE	DATE ALERTE	DATE ENQUÊTE	RÉSULTAT	REMARQUE	NOMBRE DE PIÈGES POUR L'ÉVALUATION ⁹
23-05-00748	1	MOUGUERRE	15/05	15/05	NEGATIF	-	-
23-05-01639	2	PAU	26/05	30/05	POSITIF	-	Aucune évaluation en accord avec l'ARS
	3	PAU	26/05	30/05	POSITIF	-	Aucune évaluation en accord avec l'ARS
	4	PAU	26/05	30/05	POSITIF	-	Aucune évaluation en accord avec l'ARS
23-07-01654	1	MORLAAS	10/07	11/07	POSITIF	Utilisation de BG-GAT® pour les évaluations	1 PE02 + 5 PE03 1 PE02 + 5 PE03
	2	PAU	10/07	11/07	POSITIF	Utilisation de BG-GAT® pour les évaluations	1 PE02 + 5 PE03 1 PE02 + 4 PE03
	3	PAU	10/07	-	-	À la demande de l'ARS aucune enquête n'a été effectuée Utilisation de BG-GAT® pour les évaluations	1 PE02 + 5 PE03 1 PE02 + 5 PE03
23-07-01897	1	PAU	11/07	11/07	POSITIF	-	Standard
	2	LESCAR	11/07	12/07	POSITIF	-	Standard
23-07-02904	1	ANGLET	17/07	18/07	POSITIF	-	Standard
	2	BAYONNE	17/07	18/07	POSITIF	Piégeage complémentaire avec 3 BG-Sentinel (1 PE02 et 2 PE03)	Standard
23-07-05953	4	BAYONNE	31/07	31/07	NEGATIF	-	-
	1	BAYONNE	31/07	01/08	POSITIF	-	Standard
	5	BOUCAU	31/07	01/08	POSITIF	-	Standard
	6	PAU	31/07	-	-	À la demande de l'ARS aucune enquête n'a été effectuée Utilisation de BG-GAT® pour les évaluations Évaluations communes avec l'enquête n°7 du cas	1 PE02 + 7 PE03 1 PE02 + 7 PE03
	7	PAU	31/07	-	-	À la demande de l'ARS aucune enquête n'a été effectuée Utilisation de BG-GAT® pour les évaluations Évaluations communes avec l'enquête n°6 du cas	
23-08-04471	1	POEY-DE-LESCAR	17/08	18/08	POSITIF	-	Standard
23-08-09540	13	GUICHE	29/08	30/08	POSITIF	Piégeage massif (1 PE02 + 3 PE03)	Standard
23-08-09118	7	BIARRITZ	05/09	06/09	NEGATIF	Cas autochtone originaire de PACA, de passage en région Nouvelle-Aquitaine	-
23-09-02443	1	SAINT-CASTIN	06/09	07/09	POSITIF	-	Standard
23-09-07620	1	PAU	15/09	18/09	POSITIF	-	Standard
	2	PAU	15/09	-	-	À la demande de l'ARS aucune enquête n'a été effectuée	Aucune évaluation en accord avec l'ARS
23-10-04505	1	ANGLET	17 oct.	17 oct.	POSITIF	-	Standard
	2	LAHONCE	17 oct.	17 oct.	POSITIF	Piégeage massif (1 PE02 + 14 PE03)	Standard
23-10-08508	1	BAYONNE	25 oct.	27 oct.	POSITIF	Zone chevauchée avec l'enquête n°2 du cas.	Aucune évaluation en accord avec l'ARS
	2	BAYONNE	25 oct.	27 oct.	POSITIF	Zone chevauchée avec l'enquête n°1 du cas.	Aucune évaluation en accord avec l'ARS
23-10-09855	1	BONNUT	31/10	06/11	POSITIF	En accord avec l'ARS, le traitement n'a pas été réalisé en raison des conditions météorologiques défavorables et du faible risque de transmission	Aucune évaluation en accord avec l'ARS
23-10-09856	1	ARGAGNON	31/10	06/11	NEGATIF	-	-
23-11-01581	1	LONS	08/11	08/11	NEGATIF	-	-
	2	PAU	08/11	08/11	NEGATIF	-	-
	3	JURANCON	08/11	08/11	POSITIF	-	Standard
23-11-02384	3	BIDART	10/11	13/11	POSITIF	-	Standard
23-11-03789	1	ARCANGUES	17/11	20/11	NEGATIF	-	-

⁹ L'évaluation **standard** est de 1 PE02 + 3 PE03 avant traitement et 1 PE02 + 3 PE03 après traitement

Traitements aduIticides :

N° SILAV	N° ENQUÊTE	COMMUNE	DATE	HEURES ¹⁰	TRAITEMENT PÉRI-DOMICILIAIRE			TRAITEMENT SPATIAL (MOBILSTAR)	VOLUME AQUAK-OTHRINE	QUANTITÉ DE PRODUIT PUR	VOLUME HARMONIX INSPYR	QUANTITÉ DE PRODUIT PUR
					SWINGFOG	PORTASTAR	ATOMISEUR STIHL					
23-05-01639	2	PAU	01/06	02h25-03h07	-	-	-	587 m	0,147 L	2,94 g	-	-
	3	PAU	01/06	02h30-03h08	-	-	-	1 029 m	0,257 L	5,14 g	-	-
	4	PAU	01/06	03h07-03h49	-	-	-	1 511 m	0,378 L	7,56 g	-	-
23-07-01654	1	MORLAAS	13/07	22h09-23h10	-	-	-	1095 m	0,274 L	5,48 g	-	-
	2	PAU	13/07	23h35-00h50	-	-	-	1088 m	0,347 L	6,94 g	-	-
	3	PAU	13/07	01h05-02h49	124 m	-	-	1150 m	0,304 L	6,08 g	-	-
23-07-01897	1	PAU	17/07	23h43-00h38	-	-	-	1117 m	0,279 L	5,58 g	-	-
	2	LESCAR	17/07	21h54-23h25	235 m	-	-	1011 m	0,282 L	5,64 g	-	-
23-07-02904	1	ANGLET	20/07	23h10-00h43	521 m	-	-	1021 m	0,32 L	6,40 g	-	-
	2	BAYONNE	20/07	01h05-01h58	101 m	-	-	1051 m	0,276 L	5,52 g	-	-
23-07-05953	1	BAYONNE	08/08	02h40-03h46	140 m	-	-	1761 m	0,457 L	9,14 g	-	-
	5	BOUCAU	08/08	01h06-02h23	-	-	-	1464 m	0,366 L	7,32 g	-	-
	6	PAU	05/08	00h20-01h50	-	-	-	1499 m	0,375 L	7,50 g	-	-
	7	PAU	05/08	00h20-01h50	-	-	-	1398 m	0,350 L	7,00 g	-	-
23-08-04471	1	POEY-DE-LESCAR	22/08	23h52 -00h10	457 m	-	296 m	985 m	0,303 L	6,06 g	0,258 L	6,45 g
23-08-09540	13	GUICHE	04/09	22h00-22h50	310 m	-	-	210 m	0,091 L	1,82 g	-	-
23-09-02443	1	SAINT-CASTIN	14/09	00h11-00h42	430 m	-	-	650 m	0,214 L	4,28 g	-	-
23-09-07620	1	PAU	20/09	22h00-00h10	380 m	-	-	1480 m	0,418 L	8,36 g	-	-
	2	PAU	19/09	00h38-1h23	120 m	-	-	1450 m	0,377 L	7,54 g	-	-
23-10-04505	1	ANGLET	25/10	00h23-02h19	478 m	-	-	1883 m	0,531 L	10,62 g	-	-
	2	LAHONCE	25/10	22h01-00h04	786 m	-	-	250 m	0,161 L	3,22 g	-	-
23-10-08508	1	BAYONNE	12/11	21h43-00h01	428 m	-	-	1466 m	0,421 L	6,22 g	-	-
	2	BAYONNE	12/11	21h43-00h01	186 m	-	-	695 m	0,197 L	3,94 g	-	-
23-11-01581	3	JURANCON	12/11	00h15-02h14	264 m	-	-	1217 m	0,337 L	6,74 g	-	-
23-11-02384	3	BIDART	16/11	21h41-23h45	215 m	-	-	800 m	0,227 L	4,54 g	-	-

¹⁰ Les traitements ont toujours commencé après 22h mais l'installation des pièges d'évaluation a parfois commencé avant.